



Police de Liège : Bulletin de Mobilité

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
0 LIDAR		Rue de l'Arbre Sainte-Barbe
20/09/2019	26/09/2019	<u>Contrôle de vitesse - LIDAR</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : <i>Notre LIDAR se trouve rue de l'Arbre Sainte-Barbe.</i>
		<i>Roulez en toute prudence et pensez à lever le pied.</i>
0 FESTIVITES MANIFESTATIONS		Ville de Liège
21/09/2019	22/09/2019	<u>Parade Harley Davidson</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : ---
		<u>Le samedi 21 septembre 2019 dès 11 h 00 :</u>
		<ul style="list-style-type: none">• Les 150 participants à la parade emprunteront l'itinéraire suivant : départ : Rue de l'Ile Coune - rue Ernest Solvay - rue Armand Stévert - quai Banning - quai de Rome - boulevard Frère Orban - quai Paul Van Hoegarden - rue de la Régence - rue de la Cathédrale - place de la Cathédrale - rue Charles Magnette - place du Vingt Août - rue des Croisiers - avenue Maurice Destenay - boulevard d'Avroy - boulevard de la Sauvenière - rue Joffre - place Saint Lambert et espace Tivoli pour un arrêt d'une demi-heure.• Retour : Espace Tivoli - place Saint Lambert - rue Joffre - boulevard de la Sauvenière - boulevard d'Avroy - avenue Blonden - quai de Rome - quai Banning - quai Timmermans et arrivée rue de l'Ile Coune.• La parade sera escortée par des motards de la brigade Motocycliste de la Police de Liège.• A l'occasion de ce rassemblement, la circulation véhiculaire sera interdite à tout véhicule rue de l'Ile Coune le samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019 entre 07 h 00 et 20 h 00.

ANGLEUR		Rue de la Vaussale, rue de Chênée, rue du Crucifix et rue Triolet
2/09/2019	30/09/2019	<u>Pose des grands collecteurs de la plaine de Streupas</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : AIDE
		<u>Du lundi 02 septembre 2019 au lundi 30 septembre 2019 inclus :</u>
		<u>Mesures spécifiques rue par rue :</u>
		<u>Rue de la Vaussale :</u>
		• La circulation véhiculaire est maintenue sur tout ou partie de la chaussée en tenant compte du croisement des bus.
		<u>Rue de Chênée :</u> entre la rue de la Vaussale et la place de la Gare.
		• La circulation véhiculaire entre la rue Collée et la bretelle d'autoroute via N680 est maintenue en permanence.
		• A hauteur de la zone de chantier et le temps nécessaire à celui-ci, l'accès de la circulation véhiculaire est HERMETIQUEMENT NEUTRALISE.
		<u>Rue du Crucifix :</u>
		• A hauteur de la zone de chantier et le temps nécessaire à celui-ci, l'accès de la circulation véhiculaire est HERMETIQUEMENT NEUTRALISE.
		<u>Rue Triolet :</u> tronçon en voie sans issue au départ de la rue du Crucifix.
		• A hauteur de la zone de chantier et le temps nécessaire à celui-ci, l'accès de la circulation véhiculaire est HERMETIQUEMENT NEUTRALISE.
		• Des déviations sont mises en place.

ANGLEUR - GRIVEGNEE		A Angleur : Rue du Val Benoît, rue Denis Lecocq et rue Saint Jacques à Grivegnée : rue César de Paepe, rue Henri Pirenne et rue de Cracovie
----------------------------	--	--

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

23/09/2019	23/09/2019	<p><u>Curage des avaloirs</u></p> <p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Prolongé</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Lundi 23 septembre</u> à partir de 06h30, curages des avaloirs dans les artères précitées. • Attention aux interdictions de stationner !
------------	------------	---

ANGLEUR - GRIVEGNEE		<p>A Angleur : Rue du Val Benoît, rue Delhaise et rue Gillicaux à Grivegnée : rue de Magdebourg, rue du Château, rue Courte, rue Jules Claskin et rue Emile Collard</p> <p><u>Curage des avaloirs</u></p> <p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Prolongé</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mardi 24 septembre</u> à partir de 06h30, curages des avaloirs dans les artères précitées. • Attention aux interdictions de stationner !
----------------------------	--	---

AVROY		<p>Rues des Clarisses, des Carmes PROLONGATION</p> <p><u>Refection de voiries</u></p> <p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Nouveau <input checked="" type="checkbox"/> Prolongé</p> <p><u>Du lundi 14 janvier 2019 au vendredi 04 octobre 2019 : (PROLONGATION)</u> Mises en voie sans issue et double sens de circulation (locale) de rue des Clarisses . L'accès à la rue des Carmes venant de la place du Vingt Août est interdit.</p>
--------------	--	---

AVROY

18/03/2019

29/09/2019

Rue Destrivaux sur toute la longueur de la rueRéfection des égouts et des conduites d'eau

Pour le compte de : AIDE - CILE

Du lundi 18 mars 2019 au dimanche 29 septembre 2019 inclus :**Rue Destrivaux :**

- La circulation véhiculaire est **INTERROMPUE** de manière **HERMETIQUE**.
- L'arrêt et le stationnement des véhicules sont **interdits** côté pair et impair sur toute la longueur de la rue.

Rue d'Omalius :

- La **rue d'Omalius** sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale au départ de la **rue Henri Maus**.

Rue Laurent de Koninck :

- La **rue Laurent de Koninck** sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale au départ de la **rue Henri Maus**.

Rue Schmerling :

- La **rue Schmerling** sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale au départ de la **rue Henri Maus**.

Rue Ramoux :

- La **rue Ramoux** sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale au départ de la **rue Saint-Gilles**.

Itinéraire de déviation :

- Essentiellement destiné aux riverains de la **rue Ramoux**, l'itinéraire sera articulé par la **rue du Château Massart**, la **rue Saint-Laurent**, la **rue Wazon** et la **rue Saint-Gilles**.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.

 Nouveau Prolongé

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

AVROY		Avenue Maurice Destenay n°13 PROLONGATION
29/07/2019	26/09/2019	<u>Placement d'une grue de montage</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de :</p> <p><u>Mesures de circulation valables du lundi 29 juillet 2019 au jeudi 26 septembre 2019 : PROLONGATION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le tourne à droite venant du boulevard d'Avroy en direction de l'avenue Maurice Destenay vers le pont Kennedy, est NEUTRALISE de manière HERMETIQUE. • Boulevard d'Avroy, la circulation véhiculaire venant des Guillemins est rabattue sur la bande de circulation centrale. • Une déviation est mise en place via la rue Hazinelle, la place du Vingt Août et la rue des Croisiers. • Boulevard d'Avroy en direction des Guillemins, la circulation véhiculaire est déviée en direction de la " traverse Charlemagne " afin d'emprunter le boulevard Piercot. • La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr. • Risque de files et de ralentissements à l'endroit.

AVROY		Rue Chevaufosse
19/08/2019	31/10/2019	<u>remplacement canalisations gaz et proximus</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : ResA GAZ et Proximus</p> <p><u>Rue Chevaufosse</u> : (Phase1)</p> <p>La rue sera interdite à la circulation du 19/08 au 31/10/2019. (Les riverains y auront accès en dehors des heures de chantier).</p> <p>Des déviations seront instaurées via les rues Saint-Gilles et Henckart.</p>

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

AVROY		Boulevard Piercot
16/09/2019	18/10/2019	<u>Débouchage, curage et réparation de l'égout structurant</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : Ville de Liège</p> <p><u>Depuis le lundi 16 septembre jusqu'au vendredi 18 octobre 2019 inclus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire est INTERROMPUE de manière HERMETIQUE boulevard Piercot dans son tronçon compris entre la rue Eugène Ysaye et le boulevard d'Avroy. • Au départ du quai Paul Van Hoegaerden, l'accès au boulevard Piercot restera possible jusqu'à la zone de chantier, les accès aux rues de l'Evêché et Eugène Ysaye resteront ouverts. • Au départ du quai Paul Van Hoegaerden, une déviation permettant de rejoindre le boulevard d'Avroy sera instaurée par le boulevard Frère Orban, la rue Forgeur et l'avenue Rogier. • L'arrêt et le stationnement seront interdits sur une longueur de 100 mètres. • La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr.
CENTRE		Rue Léopold
15/07/2019	23/10/2019	<u>Travaux d'aménagement du tram</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	<p>Pour le compte de : OTW</p> <p><u>Du lundi 15 juillet 2019 au mercredi 23 octobre 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire est maintenue dans un sens, à savoir de la place Saint-Lambert vers Outremeuse. <p><u>Mesures de circulation complémentaires valables jusqu'au 23 octobre 2019 :</u></p> <p><u>Rue Léopold:</u> chantier impétrants du côté impair.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire sera maintenue dans un seul sens de circulation, à savoir venant de la place Saint-Lambert vers le pont des Arches. <p><u>Rue de la Cité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La rue sera interdite à la circulation véhiculaire au départ de la rue Léopold et du rond-point du quai de la Batte. • La circulation véhiculaire venant de la rue Pied du Pont des Arches et celle vers le quai de la Batte seront maintenues.

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

- Des déviations seront instaurées via les **rues Pied du Pont des Arches, du Pont, de Bex.**
- La circulation sur le **pont des Arches** sera ramenée sur une seule bande en direction de la **rue Pied du Pont des Arches.**
- La **rue des Mineurs** sera réservée aux **Bus** et **Taxis** avec déviation via la **rue du Palais.**
- Le sens de circulation de la **rue du Pont** sera inversé.
- Concernant la gare des Bus **Léopold**, celle-ci est transférée **Place de l'Yser** en **Outremeuse.**

CENTRE

Rue Saint Jean Baptiste

Travaux d'aménagement du tram

5/09/2019

15/10/2019

Pour le compte de : OTW

Nouveau

Prolongé

Du jeudi 05 septembre 2019 au mardi 15 octobre 2019 :

- Afin de procéder au déplacement et raccordements de l'installation gaz, la **rue Saint Jean Baptiste** sera mise en voie sans issue et double sens de circulation.
- Des déviations seront instaurées vers la **rue Hongrée** et la **place des Déportés.**

DROIXHE

Rue du Gay Village

Fermeture en urgence de la rue

18/07/2019

31/12/2019

Pour le compte de : Ville de Liège

Nouveau

Prolongé

Du 18 juillet 2019 au 31 décembre 2019 :

- Suite à un effondrement d'égout, la **rue du Gay Village** est **fermée** de manière **hermétique** à la circulation véhiculaire.
- Des déviations sont instaurées via **l'avenue Georges Truffaut** et **l'avenue de Jupille.**

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
DROIXHE		Rue Victor Carpentier
27/08/2019	27/09/2019	<u>effondrement voirie</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège <u>Du 27 août au 27 septembre 2019 :</u> <i>La rue Victor Carpentier sera mise en voie sans issue au départ de la rue du Chemin de Fer. Des déviations seront instaurées via rue du Chemin de Fer.</i>
JUPILLE		Avenue de Jupille et la rue de Droixhe. MODIFICATION
27/02/2019	31/12/2019	<u>Réparation d'égoutage.</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège <ul style="list-style-type: none"> • <u>Du mercredi 27 février 2019 au mardi 31 décembre 2019: MODIFICATION DE SENS DE CIRCULATION</u> • <i>L'avenue de Jupille, dans son tronçon non concerné, est mise en double sens de circulation.</i> • <i>Rue de Droixhe, le sens de circulation véhiculaire est interdit en direction de la place Louis de Geer (le sens autorisé allant de Droixhe vers Jupille).</i> • <i>Les usagers voulant se rendre à Jupille au départ de Droixhe sont déviés via l'avenue Georges Truffaut.</i> • <i>L'approche du chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr .</i>
JUPILLE		Rue des Houlpays
23/09/2019	4/10/2019	<u>Remplacement d'un trapillon</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège <u>Du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 04 octobre 2019:</u> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La circulation véhiculaire locale sera maintenue.</i> • <i>La rue des Houlpays sera placée en voie sans issue.</i> • <i>Des déviations seront instaurées via la rue Louis Bonfond et la rue Demeuse.</i> • <i>La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr.</i>

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

LONGDOZ		Rue de Londres - rue de Paris - rue de Chaudfontaine - avenue Albert Mahiels et boulevard Emile de Laveleye
5/09/2019	27/09/2019	<u>Raccordement au réseau FO</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : SPW - PROXIMUS
		<u>Du jeudi 05 septembre 2019 au vendredi 27 septembre 2019 :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • La circulation véhiculaire sera maintenue. • Les traversées de voirie seront réalisées par demi-chaussée successivement entre 09 h 00 et 15 h 00.
		<u>Les nuits du lundi 09 septembre 2019 au jeudi 12 septembre 2019 entre 20 h 30 et 06 h 00 :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • Des traversées de voiries auront lieu de nuit dans les artères suivantes. • Avenue Albert Mahiels, le tronçon donnant accès au quai des Ardennes avant les feux tricolores sera fermé au niveau du quai des Ardennes. • Boulevard Emile de Laveleye, le tronçon compris entre la rue de Fetinne et le quai Mativa sera placé en voie sans issue au départ de la rue de Fetinne. • Quai des Ardennes sous le viaduc SNCB. • La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à 30 Km/Hr.

LONGDOZ		Quai des Ardennes en direction de Chênée
23/09/2019	27/09/2019	<u>Elagage des arbres.</u>
<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau	<input type="checkbox"/> Prolongé	Pour le compte de : Ville de Liège
		<u>Du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 27 septembre 2019 :</u>
		<ul style="list-style-type: none"> • A l'occasion de l'élagage des arbres, la bande de circulation de droite en direction de Chênée (à partir de la rue de Paris jusqu'à la rue de l'Amblève) sera neutralisée entre 09 h 00 et 15 h 00.

OUTREMEUSE

8/05/2019

20/12/2019

 Nouveau Prolongé**Rue des Bonnes Villes AVENANT**Réaménagement des voiries

Pour le compte de : Ville de Liège

Du mercredi 08 mai 2019 au vendredi 20 décembre 2019 :**Rue des Bonnes Villes :**

- Du côté immeuble, la circulation véhiculaire est **HERMETIQUEMENT NEUTRALISE**.
- Du côté longeant le site de Bavière, il est interdit de circuler en direction du **boulevard de la Constitution**, le sens autorisé allant du **boulevard de la Constitution** vers le **pont de Bressoux** .

Rue Théodore Schwann :

- L'accès de la circulation véhiculaire est **NEUTRALISE** de manière **HERMETIQUE** au départ de la **place du Congrès**.

Quai de la Dérivation :

- Les feux de signalisation situés au carrefour avec les **rues des Bonnes Villes** et du **pont de Bressoux** sont mis à la phase orange clignotante.
- La rampe montante d'accès au **pont de Bressoux** et la **rue des Bonnes Villes** sera **interdite** à la circulation véhiculaire, les déviations seront signalées.

A partir du vendredi 10 mai 2019 :**Rue de la Province :**

- Le sens de circulation sera **inversé**, le sens de circulation autorisé allant de la **place du Congrès** en direction du **boulevard de la Constitution**.
- La circulation véhiculaire y sera **maintenue** sur la bande de **gauche**.
- Les conducteurs venant du **quai du Barbou** ou du **pont de Bressoux** désirant emprunter la **rue des Bonnes Villes**, seront déviés via le **quai de la Dérivation**, la **rue du Parlement**, la **place du Congrès** et la **rue de la Province** pour accéder au **boulevard de la Constitution**.

AVENANT :**Rue de la Justice :**

- Il est interdit de circuler en direction de la **place du Congrès**, le sens autorisé allant de la **place du Congrès** vers la

desserte du **quai de la Dérivation**.

Rue du Parlement :

- Il est interdit de circuler en direction du **quai de la Dérivation**, le sens autorisé allant dudit **quai** vers la **place du Congrès**.

ST LÉONARD

4/09/2019

4/10/2019

Rue Bernalmont (tronçon compris entre l'entrée du Golf et la rue des Petites Roches)

Pose d'une conduite d'égoutage et réfection de la voirie

Pour le compte de : Particulier

Du mercredi 04 septembre 2019 au vendredi 04 octobre 2019 inclus :

- La circulation véhiculaire est **INTERROMPUE** de manière **HERMETIQUE** **rue Bernalmont** dans son tronçon compris entre **l'entrée du Golf** et la **rue des Petites Roches**.
- Un itinéraire de déviation permettant l'accès à la **rue des Petites Roches** sera établi au départ de la **rue Bernalmont** via la **rue Henri Nottet**.
- Le tronçon de la **rue des Petites Roches** compris entre la **rue Bernalmont** et la **rue Haute Maison** sera placé en double sens de circulation et limité à la seule circulation locale.
- Le tronçon de la **rue des Petites Roches** compris entre la **rue Bernalmont** et la **rue Renardi** restera inchangé.
- Le passage et l'accès des véhicules de secours resteront assurés.
- L'accès au Golf restera ouvert.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.

Nouveau

Prolongé

STE MARGUERITE

29/07/2019

27/09/2019

 Nouveau Prolongé**Rue Ferdinand Nicolay (tronçon compris entre la rue Saint-Nicolas et la rue Tout Va Bien)**Réfection complète de la voirie et renouvellement des raccordements d'eau.

Pour le compte de : CILE - VILLE DE LIEGE

Du lundi 29 juillet 2019 au vendredi 29 septembre 2019 inclus :

- **Le chantier impacte la totalité de la rue Ferdinand Nicolay côté pair et impair ainsi que le carrefour rue Ferdinand Nicolay et rue Tout Va Bien.**

Rue Ferdinand Nicolay :

- La circulation véhiculaire est **INTERROMPUE** de manière **HERMETIQUE** sur la totalité du tronçon de la rue Ferdinand Nicolay, compris entre la rue Saint-Nicolas et la rue des Blés.
- L'accès à la partie en chantier de la rue Ferdinand Nicolay depuis la rue Champay, la rue des Blés, la rue Courte et la rue Tout Va Bien sera **fermé** de manière **HERMETIQUE**.
- Dans son tronçon compris entre la rue du Mayeur et la zone de chantier, la rue Ferdinand Nicolay sera placée en voie sans issue et limitée à la seule circulation locale.

Rue du Champay :

- La rue sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale.

Rue Bois Mayette :

- Dans son tronçon compris entre la rue Saint-Nicolas et la rue du Champay sera placée en double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale.

Rue des Blés :

- La rue sera placée en voie sans issue et limitée à la seule circulation locale.

Rue Courte :

- La rue sera placée en voie sans issue, double sens de circulation et limitée à la seule circulation locale.

Rue Tout Va Bien :

- Dans son tronçon compris entre la rue Likenne et la zone de chantier, sera placée en voie sans issue et limitée à la

seule circulation locale.

Rue Likenne :

- *Compte tenu de son étroitesse, sera placée en sens unique de circulation dans le sens **rue Ferdinand Nicolay** vers la **rue de Tilleur**.*

Itinéraires de déviation :

- *Au départ de la **rue des Blés**, les usagers seront redirigés vers la **rue du Mayeur**, la **rue Likenne**, la **rue de Tilleur**, la **rue des Grands Champs** et la **rue du Bel Horizon** pour rejoindre le **boulevard Gustave Kleyer**.*
- *Au départ de la **rue Ferdinand Nicolay** (partie en voie sans issue) et la **rue Tout Va Bien** (partie en voie sans issue), les usagers seront redirigés vers la **rue Likenne**, la **rue de Tilleur**, la **rue des Grands Champs** et la **rue du Bel Horizon** pour rejoindre le **boulevard Gustave Kleyer**.*
- *Au départ de la **rue Saint-Nicolas**, les usagers seront redirigés vers la **rue Saint-Gilles** et le **boulevard Louis Hillier** ou vers la **rue de Tilleur**.*
- *Au départ de la **rue de Tilleur**, les usagers seront redirigés vers la **rue des Genêts**, à gauche dans la **rue Tout Va Bien** puis à droite dans la **rue Malaise**.
Dans le sens inverse, (**rue des Grands Champs** vers **rue de Tilleur**), l'accès vers la **rue Likenne** sera **interdit**.*

Itinéraires mis en place par le TEC :

- *Les véhicules des transports en commun quitteront la **rue Ferdinand Nicolay** par la **rue Malaise**, emprunteront la **rue Tout Va Bien** puis bifurqueront à droite dans la **rue Likenne** pour rejoindre la **rue de Tilleur** et le **boulevard Gustave Kleyer** via la **rue du Bel Horizon**.*
- *Dans l'autre sens, les bus quitteront le **boulevard Gustave Kleyer** vers la **rue du Bel Horizon**, emprunteront la **rue de Tilleur** puis bifurqueront à droite dans la **rue des Genêts** pour rejoindre la **rue Tout Va Bien**, la **rue Malaise** pour récupérer la **rue Ferdinand Nicolay**.*

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

STE MARGUERITE

Rue des Bons Enfants entre la rue Léon-Mignon et la rue Agimont

Construction d'un hôtel

29/07/2019

1/12/2020

Pour le compte de : ---

Du lundi 29 juillet 2019 au mardi 01 décembre 2020 :

Rue des Bons Enfants :

- La portion de la rue se trouvant entre le carrefour avec la **rue Léon Mignon** et la sortie du parking sera mise en double sens de circulation.
- L'arrêt et le stationnement y seront totalement interdits.

Rue Agimont :

- La portion de la rue se trouvant entre les **rues des Bons Enfants** et **Hocheporte**, reste inchangée.
- La portion de la rue se trouvant entre les **rues des Bons Enfants** et **de l'Académie**, change de sens de circulation, le sens autorisé allant vers la **rue Agimont**.

STE MARGUERITE

Rue Emile Vandervelde

Renouvellement du pont de chemin de fer

5/08/2019

31/12/2019

Pour le compte de : Infrabel

Du lundi 05 août 2019 au mardi 31 décembre 2019 inclus :

- En raison du renouvellement du pont de chemin de fer, à hauteur de la zone de chantier, l'accès à la circulation véhiculaire est **HERMETIQUEMENT NEUTRALISE**.
- Au départ des carrefours précédant la zone de chantier, les tronçons y convergeant sont mis en double sens de circulation et réservés à la seule circulation locale.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.

Itinéraires de déviations :

- Au départ de la **rue de Hesbaye**, les conducteurs se dirigeant vers **Glain** sont déviés par les **rues Walthère Jamar, Jean Jaures et Branche Planchard**.
- Au départ de la **rue Saint-Nicolas**, les conducteurs se dirigeant vers **Glain** sont déviés par les **boulevards Sainte**

Beuve, Carton de Wiart, Olympe Gilbert, Jules de Lamine puis les rues Bagolet, Dehin, Haut-Prés, du Baron, Emile Gerard, de Hesbaye et Eugène Houdret.

STE WALBURGE

Quartier Sainte Walburge

3/09/2019

30/10/2019

Réfection des voiries.

Pour le compte de : SPW-VILLE DE LIEGE-AIDE-PROXIMUS-VOO

Du mardi 03 septembre 2019 au mercredi 30 octobre 2019 :**Mesure de circulation valables du mardi 03 septembre au mardi 15 octobre 2019 :**

- *Le tronçon de la rue Sainte Marguerite compris entre la rue de Campine et la rue Vieille Voie de Trongres sera fermé à la circulation véhiculaire .*
- *Des déviations seront instaurées vers l'avenue Victor Hugo.*

Mesure de circulation valables du mercredi 04 septembre au vendredi 13 septembre 2019 :

- *Avenue Victor Hugo, pose du gren road avec maintien de la circulation véhiculaire.*

Mesure de circulation valables du lundi 09 septembre au mercredi 30 octobre 2019 :

- *Boulevard Jean de Wilde, pose de conduite d'eau côté pair, la circulation véhiculaire sera maintenue sur une bande de circulation dans chaque sens de circulation, depuis le **rond-point** jusqu'à la rue Sainte Walburge*
- *Asphaltage du carrefour " Jean de Wilde - Sainte Walburge - boulevard des Hauteurs "*
- *Travail prévu la nuit du **lundi 09 septembre au mardi 10 septembre 2019**; ce dernier fera l'objet d'un avenant au présent.*

STE WALBURGE

Quartier de Naimette - Xhovémont

22/09/2019

22/09/2019

Jogging Don Bosco

Pour le compte de : ---

Le dimanche 22 septembre 2019 entre 09 h 00 et 13 h 00 :

- **A 10 h 00 départ des 2 Kms (course enfants):** départ du complexe de Naimette-Xhovémont - sortie du complexe par le boulevard Léon Philippet sur le trottoir - boucle dans le parc de Naimette-Xhovémont et retour par l'arrière du complexe et arrivée.
- **A 10 h 30 départ des 5 Kms :** première boucle identique au 2 Kms, puis seconde boucle, sortie du complexe par le boulevard Léon Philippet sur le trottoir - traversée de l'école Xhovémont - sortie rue Henri Vieuxtemps et retour par l'arrière du complexe et arrivée.
- **A 11 h 15 départ des 10 Kms :** première boucle identique au 2 Kms, puis seconde boucle identique au 5 Kms et troisième boucle, sortie du complexe par le boulevard Léon Philippet sur le trottoir - rue Naimette - rue des Métiers - rue Georges Rem - rue Xhovémont - rue Hocheporte - rue Henri Vieuxtemps - rue Isi Collin - rue Naimette - rue Henri Vieuxtemps et retour par l'arrière du complexe et arrivée.
- A l'occasion de se Jogging, la circulation véhiculaire sera **interdite** à tout véhicule et déviée entre **11 h 00 et 13 h 00**.

Rue Hocheporte entre la rue Xhovémont et la rue Henri Vieuxtemps.**Rue Xhovémont** entre le la rue des Buissons et la rue Naimette.**Rue Henri Vieuxtemps.****Rue Isi Collin.****Rue Naimette.****Rue des Métiers.****Rue Georges Rem.**

- Attention aux différentes interdictions de stationner dans le quartier.

Pour le compte de :

 Nouveau Prolongé

Commissariat Début	Fin Prévue	Endroit - Nature - Commentaires
-----------------------	---------------	---------------------------------

**0 FESTIVITES
MANIFESTATIONS**

Ville de Liège

Festival urbain «Tempo Color Festival 2019 »

20/09/2019

21/09/2019

Pour le compte de :

Du vendredi 20 septembre 2019 dès 12.00 heures au samedi 21 septembre 2019 à 18.00 heures :

Le stationnement des véhicules sera interdit :

- Cour des Mineurs.

Du vendredi 20 septembre 2019 à 12 h 00 au samedi 21 septembre 2019 à 22 h 00 :

Le stationnement des véhicules sera interdit:

- Rue du Mery.

Le samedi 21 septembre 2019 de 06 h 00 à 22 h 00 :

L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits:

- Place Saint-Paul dans les emplacements situés dans le pourtour intérieur de la place excepté côté ancienne banque nationale.

- Place de la Cathédrale dans les emplacements situés dans le pourtour intérieur de la place excepté les emplacements réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de police.

Le stationnement des véhicules sera interdit :

- Rue Charles Magnette.

Le stationnement des véhicules sera réservé :

- Boulevard de la Sauvenière le long des immeubles portant les numéros de 8 à 24.

Nouveau

Prolongé

CHENEE

1/10/2018

30/09/2019

Avenue Reine AstridRénovation complète de voirie et pose de nouveaux impétrants

Pour le compte de : Ville de Liège

Phase 1 : depuis la **rue Belvaux** jusqu'au numéro 55 (l'îlot avec monument).• **Mesures de circulation : valables jusqu'à SEPTEMBRE 2019.**• La circulation véhiculaire sera **interdite** durant les heures de travail (**07 h 00 - 17 h 00**), de part et d'autre de la rue.• **L'avenue Reine Astrid** sera mise en voie sans issue et double sens de circulation.• **Des déviations seront instaurées:**L'une vers les **rues Haute Wez, des Merwettes et avenue des Coteaux.**L'autre vers **l'avenue Jean Hans, place de la Liberté et rue Belvaux.****Du 15 octobre 2018 au 15 décembre 2019:**• L'accès des riverains de **l'avenue Reine Astrid** se fera **uniquement** par le haut de l'avenue et **devra** être possible en dehors des heures de chantier.• **L'avenue des Coteaux** sera mise en sens unique de circulation au départ de la **place Hector Denis.**• La proximité de la zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr.**• **Durée totale du chantier, environ 2 ans.****AVENANT 1 :****Mesures de circulation complémentaires valables jusqu'au 31 janvier 2019.**• **L'arrêt et le stationnement** seront **interdits** **rue de la Haminde**, de part et d'autre de la rue, dans sa partie comprise entre **l'avenue Reine Astrid et la rue Lovinfosse.**• **L'arrêt et le stationnement** seront **interdits** **avenue Reine Astrid**, de part et d'autre de la rue, sur une longueur de 15 mètres depuis l'angle formé avec la **rue de la Haminde et la rue Lovinfosse** de part et d'autre de la rue, sur une longueur de 15 mètres depuis l'angle formé avec la **rue de la Haminde.****Mesures de circulation complémentaires valables du lundi 04 mars 2019 au vendredi 15 mars 2019 inclus :**• Deux traversées de chaussée ainsi que des fouilles en trottoir seront réalisées **rue Belvaux** au niveau du carrefour formé par celle-ci et **l'avenue Reine Astrid.** Nouveau Prolongé

- La circulation véhiculaire **rue Belvaux** sera maintenue dans les deux sens et le passage alterné des véhicules sera réglé par des **feux tricolores de chantier**.

LONGDOZ

16/09/2019

23/09/2019

Rue de Robermont (sens Grivegnée vers Liège) à hauteur de l'arrêt OTW (TEC) situé à l'angle avec la rue de Cornillon

Réfection de la bande de circulation et de l'arrêt OTW

Pour le compte de : Société Régionale Wallonne du Transport.

Du lundi 16 septembre 2019 au lundi 23 septembre 2019 inclus :

- La circulation véhiculaire sera **maintenue**.
- La circulation des véhicules des transports en commun sera déportée vers la bande de circulation dédiée à la circulation générale.
- La zone de chantier est annoncée et la vitesse limitée à **30 Km/Hr**.